



CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2026

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois d'avril à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 1^{er} avril 2026 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Étaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI ; Vincent GAMBINI ; Santina FERRACCI ; Didier LORENZINI Nathalie MAISETTI ; Grégory SUSINI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jean-Yves CASTELLI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Stéphane BLOUIN ; Claire ROCCA SERRA ; Pierre-Louis PELLEGRINO ; Stéphanie PAPI ; Vincent BERETTI ; Dumè BATTINI ; Olivia TERRAZZONI ; Pierre CESARI ; Georges MELA ; Jean-Michel SAULI ; Anaïs TUBIANA ; Alexis VINCENT CASTELLI ; Marine ASTUTO ; Guy-Marc NICOLAÏ ; Vannina CHIARELLI-LUZI ; Michel CHIOCCA.

Absents : Emma FORCONI ; Chjara TAFANI ; Cyril PERES.

Avaient donné procuration : Emma FORCONI à Olivia TERRAZZONI ; Chjara TAFANI à Nathalie MAISETTI ; Cyril PERES à Jacky AGOSTINI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Pierre CESARI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A - Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2026

B - Compte Rendu de Décisions n° 02/2026

C - Compte Rendu de Décisions n° 03/2026

ORDRE DU JOUR

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 - Règlement intérieur du Conseil Municipal.

1.2 - Constitution des commissions municipales permanentes d'instruction.

1.3 - Modalités de dépôt des listes concernant l'élection des représentants de l'assemblée délibérante à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

1.4 - Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

1.5 - Constitution de la Commission de Délégation de Service public (CDSP).

1.6 - Désignation d'un adjoint chargé de représenter la collectivité dans les actes administratifs.

1.7 - Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour éviter tout conflit d'intérêt.

1.8 - Conseil d'exploitation de la régie du bureau et des moyens portuaires - Désignation des membres.

1.9 - Conseil d'exploitation de la régie des parkings - Désignation des membres.

1.10 - Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière sans personnalité pour l'exploitation du service public administratif de la cuisine municipale - Désignation des membres.

1.11 - Désignation des membres représentant la Commune au sein du Syndicat d'Énergie de la Corse du Sud.

1.12 - Désignation des membres représentant la Commune au sein du Syndicat Mixte pour la construction et la gestion de la Cinémathèque Régionale et du Centre Culturel Communal.

1.13 - Désignation des membres représentant la Commune au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Corse.

1.14 - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Modification du nombre de membres devant siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

1.15 - Représentation de la Commune auprès de la Mission Locale Porto-Vecchio Sud Corse.

1.16 - Représentation de la Commune auprès des Conseils d'administrations des Collèges et Lycées.

1.17 - Représentation de la Commune auprès du Conseil portuaire du Port de Commerce de Porto-Vecchio.

1.18 - Représentation de la Commune auprès de l'Union des Ports de Plaisance de Corse.

1.19 - Désignation des membres représentant la Commune au sein des comités de pilotage des sites Natura 2000 situés sur la commune de Porto-Vecchio.

1.20 - Représentation de la Commune auprès du Conseil d'établissement de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de Porto-Vecchio.

1.21 - Représentation de la Commune auprès du Conseil d'administration de l'Hôpital Local de Bonifacio.

1.22 - Représentation de la Commune au sein de l'Assemblée Générale du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Corse.

1.23 - Désignation d'un correspondant défense.

1.24 - Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours.

2 - FINANCES

Rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

3 - RESSOURCES HUMAINES

3.1 - Indemnités de fonction du Maire et des adjoints.

3.2 - Autorisation de recrutement d'un collaborateur de cabinet.

Ont été transmis aux membres du conseil municipal les notes de synthèse et documents suivants :

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 - Règlement intérieur du Conseil Municipal.

- Rapport au Conseil Municipal
- Règlement intérieur du Conseil Municipal
(Le règlement intérieur n'est pas reproduit mais consultable dans le dossier du Conseil Municipal Google drive)

1.2 - Constitution des commissions municipales permanentes d'instruction.

- Rapport au Conseil Municipal

1.3 - Modalités de dépôt des listes concernant l'élection des représentants de l'assemblée délibérante à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

- Rapport au Conseil Municipal

1.4 - Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

- Rapport au Conseil Municipal

1.5 - Constitution de la Commission de Délégation de Service public (CDSP).

- Rapport au Conseil Municipal

1.6 - Désignation d'un adjoint chargé de représenter la collectivité dans les actes administratifs.

- Rapport au Conseil Municipal

1.7 - Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour éviter tout conflit d'intérêt.

- Rapport au Conseil Municipal

1.8 - Conseil d'exploitation de la régie du bureau et des moyens portuaires - Désignation des membres.

- Rapport au Conseil Municipal

1.9 - Conseil d'exploitation de la régie des parkings - Désignation des membres.

- Rapport au Conseil Municipal

1.10 - Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière sans personnalité pour l'exploitation du service public administratif de la cuisine municipale - Désignation des membres.

- Rapport au Conseil Municipal

1.11 - Désignation des membres représentant la Commune au sein du Syndicat d'Énergie de la Corse du Sud.

- Rapport au Conseil Municipal

- 1.12 - Désignation des membres représentant la Commune au sein du Syndicat Mixte pour la construction et la gestion de la Cinémathèque Régionale et du Centre Culturel Communal.
- Rapport au Conseil Municipal
- 1.13 - Désignation des membres représentant la Commune au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Corse.
- Rapport au Conseil Municipal
- 1.14 - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Modification du nombre de membres devant siéger au Conseil d'Administration du CCAS.
- Rapport au Conseil Municipal
- 1.15 - Représentation de la Commune auprès de la Mission Locale Porto-Vecchio Sud Corse.
- Rapport au Conseil Municipal
- 1.16 - Représentation de la Commune auprès des Conseils d'administrations des Collèges et Lycées.
- Rapport au Conseil Municipal
- 1.17 - Représentation de la Commune auprès du Conseil portuaire du Port de Commerce de Porto-Vecchio.
- Rapport au Conseil Municipal
- 1.18 - Représentation de la Commune auprès de l'Union des Ports de Plaisance de Corse.
- Rapport au Conseil Municipal
- 1.19 - Désignation des membres représentant la Commune au sein des comités de pilotage des sites Natura 2000 situés sur la commune de Porto-Vecchio.
- Rapport au Conseil Municipal
- 1.20 - Représentation de la Commune auprès du Conseil d'établissement de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de Porto-Vecchio.
- Rapport au Conseil Municipal
- 1.21 - Représentation de la Commune auprès du Conseil d'administration de l'Hôpital Local de Bonifacio.
- Rapport au Conseil Municipal
- 1.22 - Représentation de la Commune au sein de l'Assemblée Générale du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Corse.
- Rapport au Conseil Municipal
- 1.23 - Désignation d'un correspondant défense.
- Rapport au Conseil Municipal
- 1.24 - Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours.
- Rapport au Conseil Municipal

2 - FINANCES

Rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

- Rapport au Conseil Municipal
- Rapport d'orientations Budgétaires

3 - RESSOURCES HUMAINES

3.1 - Indemnités de fonction du Maire et des adjoints.

- Rapport au Conseil Municipal

3.2 - Autorisation de recrutement d'un collaborateur de cabinet.

- Rapport au Conseil Municipal

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 26/030/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Règlement intérieur du Conseil Municipal.

La délibération n° 20/146/AG du 14 décembre 2020 est abrogée.

Il est adopté le règlement intérieur du Conseil Municipal de la ville de Porto-Vecchio.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Georges MELA et Guy-Marc NICOLAÏ.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 26/031/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Constitution des commissions municipales permanentes d'instruction.

Les membres des commissions municipales permanentes d'instruction sont :

<p>1 - Commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel, et des Affaires Maritimes :</p> <p>M. Jean-Christophe ANGELINI (Président de droit)</p> <ul style="list-style-type: none">- M. Jacky AGOSTINI- M. Michel GIRASCHI- Mme Véronique FILIPPI- Mme Santina FERRACCI- Mme Claire ROCCA SERRA- M. Jean-Michel SAULI- M. Vannina CHIARELLI-LUZI- M. Michel CHIOCCA	<p>2 - Commission de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, des Infrastructures et Travaux, du Logement et de la Ruralité :</p> <p>M. Jean-Christophe ANGELINI (Président de droit)</p> <ul style="list-style-type: none">- M. Michel GIRASCHI- M. Jacky AGOSTINI- Mme Nathalie APOSTOLATOS- M. Grégory SUSINI- Mme Olivia TERRAZZONI- M. Cyril PERES CESARI- M. Georges MELA- Mme Vannina CHIARELLI-LUZI
<p>3 - Commission du Développement Durable, du Tourisme, de l'Emploi, du Commerce, de la Transition Numérique et Énergétique :</p> <p>M. Jean-Christophe ANGELINI (Président de droit)</p> <ul style="list-style-type: none">- Mme Santina FERRACCI- M. Michel GIRASCHI- Mme Véronique FILIPPI- M. Dumè BATTINI- Mme Emma FORCONI- Mme Claire ROCCA SERRA- Mme Anaïs TUBIANA- M. Michel CHIOCCA	<p>4 - Commission des Actions Sanitaires et Sociales, de la Prévention des Risques et des Solidarités :</p> <p>M. Jean-Christophe ANGELINI (Président de droit)</p> <ul style="list-style-type: none">- M. Michel GIRASCHI- M. Didier LORENZINI- Mme Marie-Antoinette FERRACCI- Mme Paule COLONNA CESARI- M. Pierre-Louis PELLEGRINO- Mme Jeanine ZANNINI- Mme Marine ASTUTO- M. Guy-Marc NICOLAÏ
<p>5 - Commission de l'Action Culturelle, Éducative et Sportive, du Patrimoine et du Culte :</p> <p>M. Jean-Christophe ANGELINI (Président de droit)</p> <ul style="list-style-type: none">- M. Vincent GAMBINI- Mme Nathalie MAISETTI- Mme Véronique FILIPPI- M. Cyril PERES CESARI- Mme Chjara TAFANI- Mme Stéphanie PAPI- M. Alexis VINCENT CASTELLI- M. Guy-Marc NICOLAÏ	

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Vincent GAMBINI, Jean-Michel SAULI et Vannina CHIARELLI-LUZI.

Adopté à l'unanimité

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 26/032/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Modalités de dépôt des listes concernant l'élection des représentants de l'assemblée délibérante à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

Les modalités de dépôt des listes concernant l'élection des représentants du Conseil Municipal à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) sont approuvées.

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 26/033/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Il est constitué la Commission d'Appel d'Offres pour la durée de l'actuelle mandature.

Il est pris acte de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
M. Jean-Christophe ANGELINI (Président de droit)	
1 – M. Michel GIRASCHI	1 – Mme Véronique FILIPPI
2 – Mme Nathalie APOSTOLATOS	2 – M. Didier LORENZINI
3 – M. Vincent GAMBINI	3 – Mme Nathalie MAISETTI
4 – Mme Marie-Antoinette FERRACCI	4 – M. Dumè BATTINI
5 – Georges MELA	5 – Mme Anaïs TUBIANA

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI

Adopté par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS : Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA.

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 26/034/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Constitution de la Commission de Délégation de Service public (CDSP).

Il est constitué la Commission de Délégation de Service Public pour la durée de l'actuelle mandature.

Il est pris acte de l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public comme suit :

Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
M. Jean-Christophe ANGELINI (Président de droit)	
1 – M. Michel GIRASCHI	1 – Mme Véronique FILIPPI
2 – Mme Nathalie APOSTOLATOS	2 – M. Didier LORENZINI
3 – M. Vincent GAMBINI	3 – Mme Nathalie MAISETTI
4 – Mme Marie-Antoinette FERRACCI	4 – M. Dumè BATTINI
5 – M. Jean-Michel SAULI	5 – M. Alexis VINCENT CASTELLI

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI

Adopté par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS : Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA.

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 26/035/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation d'un adjoint chargé de représenter la collectivité dans les actes administratifs.

M. Michel GIRASCHI, 1^{er} adjoint au Maire, est désigné pour représenter la Commune et signer les actes en la forme administrative.

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 26/036/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour éviter tout conflit d'intérêt.

M. Michel GIRASCHI, 1^{er} adjoint au Maire, est désigné pour prendre toute décision en matière d'urbanisme, d'acquisitions foncières, de développement économique, de justice dans lesquelles le Maire viendrait à être intéressé.

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 26/037/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil d'exploitation de la régie du bureau et des moyens portuaires - Désignation des membres.

Les membres du Conseil d'Exploitation de la régie à autonomie financière du bureau et des moyens portuaires de Porto-Vecchio sont ainsi désignés :

1. M. Jacky AGOSTINI
2. M. Stéphane BLOUIN
3. M. Jean-Michel SAULI

Adopté par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS : Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA.

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 26/038/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil d'exploitation de la régie des parkings - Désignation des membres.

Les membres du Conseil d'Exploitation de la régie à autonomie financière des parkings de Porto-Vecchio sont ainsi désignés :

1. M. Michel GIRASCHI
2. M. Jacky AGOSTINI
3. M. Georges MELA

Adopté par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS : Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA.

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 26/039/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière sans personnalité pour l'exploitation du service public administratif de la cuisine municipale - Désignation des membres.

Les membres du Conseil d'Exploitation de la régie à autonomie financière sans personnalité pour l'exploitation du service public administratif de la cuisine municipale sont ainsi désignés :

1. M. Vincent GAMBINI
2. Mme Emma FORCONI
3. Mme Marine ASTUTO

Adopté par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS : Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA.

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET**RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI****N° 26/040/AG****ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Désignation des membres représentant la Commune au sein du Syndicat d'Énergie de la Corse du Sud.

Les membres désignés pour représenter la Commune au sein du Syndicat d'Énergie de la Corse du Sud sont :

Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
1 – M. Jean-Christophe ANGELINI	1 – M. Michel GIRASCHI
2 – M. Vincent GAMBINI	2 – Mme Santina FERRACCI
3 – Mme Nathalie APOSTOLATOS	3 – Mme Olivia TERRAZZONI
4 – M. Grégory SUSINI	4 – Mme Marie-Antoinette FERRACCI
5 – M. Pierre-Louis PELLEGRINO	5 – M. Cyril PERES CESARI
6 – M. Georges MELA	6 – Mme Marine ASTUTO

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI**Adopté par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS : Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA.****RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI****N° 26/041/AG****ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Désignation des membres représentant la Commune au sein du Syndicat Mixte pour la construction et la gestion de la Cinémathèque Régionale et du Centre Culturel Communal.

Les membres désignés pour représenter la Commune au sein du Syndicat Mixte pour la construction et la gestion de la Cinémathèque Régionale et du Centre Culturel Communal sont :

Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
1 – M. Jean-Christophe ANGELINI	1 – M. Michel GIRASCHI
2 – M. Vincent GAMBINI	2 – M. Dumè BATTINI
3 – Mme Nathalie APOSTOLATOS	3 – Mme Nathalie MAISETTI
4 – Mme Santina FERRACCI	4 – Mme Marie-Antoinette FERRACCI
5 – Mme Stéphanie PAPI	5 – M. Cyril PERES CESARI
6 – Mme Anaïs TUBIANA	6 – M. Alexis VINCENT CASTELLI

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI**Adopté par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS : Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA.****RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI****N° 26/042/AG****ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Désignation des membres représentant la Commune au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Corse.

Les membres désignés pour représenter la Commune au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Corse sont :

Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
1 – M. Jean-Christophe ANGELINI	1 – Mme Nathalie APOSTOLATOS
2 – Mme Santina FERRACCI	2 – M. Stéphane BLOUIN

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI**Adopté par 25 voix POUR et 8 ABSTENTIONS : Georges MELA, Jean-Michel SAULI, Anaïs TUBIANA, Alexis VINCENT CASTELLI, Marine ASTUTO, Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA.**

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 26/043/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Modification du nombre de membres devant siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

La délibération n° 20/089/AS du 15 septembre 2020 est modifiée afin de porter à 16 le nombre d'administrateurs devant siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Maire est autorisé à procéder à l'élection des membres élus au sein du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les conseillers municipaux élus(e)s pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale conformément au scrutin de liste à la représentation proportionnelle sont :

1. M. Didier LORENZINI
2. M. Michel GIRASCHI
3. M. Vincent GAMBINI
4. Mme Marie-Antoinette FERRACCI
5. Mme Paule COLONNA CESARI
6. Mme Jeanine ZANNINI
7. Mme Marine ASTUTO
8. M. Guy-Marc NICOLAÏ

Le Maire est autorisé à effectuer toutes les formalités administratives, techniques et/ou financières nécessaires au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale et à signer tout document utile à cet effet.

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 26/044/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Représentation de la Commune auprès de la Mission Locale Porto-Vecchio Sud Corse.

Les conseillers municipaux désignés pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale Porto-Vecchio Sud Corse sont :

1. Mme Claire ROCCA SERRA
2. M. Didier LORENZINI
3. M. Vincent GAMBINI

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI

Adopté par 25 voix POUR et 8 ABSTENTIONS : Georges MELA, Jean-Michel SAULI, Anaïs TUBIANA, Alexis VINCENT CASTELLI, Marine ASTUTO, Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA.

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 26/045/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Représentation de la Commune auprès des Conseils d'administrations des Collèges et Lycées.

Les conseillers municipaux désignés pour siéger au sein des conseils d'administration des collèges et lycée sont :

1. Mme Nathalie MAISETTI - Collège Léon BOUJOT
2. M. Michel GIRASCHI - Collège Maria DE PERETTI
3. Mme Véronique FILIPPI - Lycée Jean-Paul de ROCCA SERRA

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI

Adopté par 25 voix POUR et 8 ABSTENTIONS : Georges MELA, Jean-Michel SAULI, Anaïs TUBIANA, Alexis VINCENT CASTELLI, Marine ASTUTO, Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA.

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 26/046/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Représentation de la Commune auprès du Conseil portuaire du Port de Commerce de Porto-Vecchio.

Les conseillers municipaux désignés pour représenter la Commune au sein du Conseil portuaire du Port de Commerce de Porto-Vecchio pour la durée de la mandature sont :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
1 – M. Jean-Christophe ANGELINI	1 – M. Stéphane BLOUIN

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI

Adopté par 25 voix POUR et 8 ABSTENTIONS : Georges MELA, Jean-Michel SAULI, Anaïs TUBIANA, Alexis VINCENT CASTELLI, Marine ASTUTO, Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA.

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 26/047/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Représentation de la Commune auprès de l'Union des Ports de Plaisance de Corse.

Les conseillers municipaux désignés pour représenter la Commune au sein de l'Union des Ports de Plaisance de Corse sont :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
1 – M. Jean-Christophe ANGELINI	1 – M. Jacky AGOSTINI

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI

Adopté par 25 voix POUR et 8 ABSTENTIONS : Georges MELA, Jean-Michel SAULI, Anaïs TUBIANA, Alexis VINCENT CASTELLI, Marine ASTUTO, Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA.

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 26/048/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation des membres représentant la Commune au sein des comités de pilotage des sites Natura 2000 situés sur la commune de Porto-Vecchio.

Les conseillers municipaux désignés pour représenter la Commune au sein des Comités de Pilotage des 7 sites Natura 2000 situés tout ou partie sur la commune de Porto-Vecchio sont :

1. Mme Nathalie APOSTOLATOS
2. Mme Santina FERRACCI

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI

Adopté par 25 voix POUR et 8 ABSTENTIONS : Georges MELA, Jean-Michel SAULI, Anaïs TUBIANA, Alexis VINCENT CASTELLI, Marine ASTUTO, Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA.

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 26/049/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Représentation de la Commune auprès du Conseil d'établissement de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de Porto-Vecchio.

Mme Paule COLONNA CESARI est désignée pour représenter la Commune au sein du Conseil d'établissement de la Maison de Retraite de Porto-Vecchio.

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI

Adopté par 25 voix POUR et 8 ABSTENTIONS : Georges MELA, Jean-Michel SAULI, Anaïs TUBIANA, Alexis VINCENT CASTELLI, Marine ASTUTO, Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA.

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 26/050/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Représentation de la Commune auprès du Conseil d'administration de l'Hôpital Local de Bonifacio.

M. Jean-Christophe ANGELINI est désigné pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de l'Hôpital local de Bonifacio.

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI

Adopté par 25 voix POUR et 8 ABSTENTIONS : Georges MELA, Jean-Michel SAULI, Anaïs TUBIANA, Alexis VINCENT CASTELLI, Marine ASTUTO, Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA.

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 26/051/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Représentation de la Commune au sein de l'Assemblée Générale du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Corse.

Mme Olivia TERRAZZONI est désignée pour représenter le Maire pour siéger au sein de l'Assemblée Générale Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Corse.

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI

Adopté par 25 voix POUR et 8 ABSTENTIONS : Georges MELA, Jean-Michel SAULI, Anaïs TUBIANA, Alexis VINCENT CASTELLI, Marine ASTUTO, Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA.

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 26/052/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation d'un correspondant défense.

M. Pierre-Louis PELLEGRINO est désigné en tant que correspondant défense pour la durée de la mandature.

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI

Adopté par 25 voix POUR et 8 ABSTENTIONS : Georges MELA, Jean-Michel SAULI, Anaïs TUBIANA, Alexis VINCENT CASTELLI, Marine ASTUTO, Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA.

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 26/053/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours.

M. Stéphane BLOUIN est désigné en tant que correspondant incendie et secours pour la durée de la mandature.

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI

Adopté par 25 voix POUR et 8 ABSTENTIONS : Georges MELA, Jean-Michel SAULI, Anaïs TUBIANA, Alexis VINCENT CASTELLI, Marine ASTUTO, Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA.

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 26/054/F

FINANCES

Rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

Après l'exposé commenté des données synthétiques mises à la disposition des membres de l'assemblée, et présentation des orientations générales fixées en matière financière par la municipalité, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et ayant constaté que la discussion était close, a mis unanimement fin au débat.

Départ de : Jean-Yves CASTELLI

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Jacky AGOSTINI, Vincent GAMBINI, Georges MELA, Jean-Michel SAULI, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA.

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI
N° 26/055/RH
RESSOURCES HUMAINES

Indemnités de fonction du Maire et des adjoints.

Le taux et le montant des indemnités sont fixés pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des adjoints comme suit :

Fonction	Nom - Prénom	IB	IM	Point d'indice	Taux maximal	Indemnité communale brute au taux maximum
MAIRE	ANGELINI Jean-Christophe	1027	835	4,92278	67,60 %	2 778,71 €
1^{er} ADJOINT	GIRASCHI Michel	1027	835	4,92278	28,60 %	1 175,61 €
2^{ème} ADJOINT	APOSTOLATOS Nathalie	1027	835	4,92278	28,60 %	1 175,61 €
3^{ème} ADJOINT	AGOSTINI Jacky	1027	835	4,92278	28,60 %	1 175,61 €
4^{ème} ADJOINT	FILIPPI Véronique	1027	835	4,92278	28,60 %	1 175,61 €
5^{ème} ADJOINT	GAMBINI Vincent	1027	835	4,92278	28,60 %	1 175,61 €
6^{ème} ADJOINT	FERRACCI Santina	1027	835	4,92278	28,60 %	1 175,61 €
7^{ème} ADJOINT	LORENZINI Didier	1027	835	4,92278	28,60 %	1 175,61 €
8^{ème} ADJOINT	MAISETTI Nathalie	1027	835	4,92278	28,60 %	1 175,61 €
9^{ème} ADJOINT	SUSINI Grégory	1027	835	4,92278	28,60 %	1 175,61 €

Le Maire et les Adjoints bénéficiaires percevront leur indemnité de fonction au titre de la nouvelle mandature à compter du jour de leur élection et/ou installation, soit le 21 mars 2026.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Vannina CHIARELLI-LUZI.

Adopté par 29 voix POUR, 2 ABSTENTIONS et 1 CONTRE : Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA.

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI
N° 26/056/RH
RESSOURCES HUMAINES

Indemnités de fonction du Maire et des adjoints - Majoration.

Le montant des indemnités de fonctions du Maire et des adjoints est majoré de 15 % comme suit :

Fonction	Nom - Prénom	IB	IM	Point d'indice	Taux maximal	Indemnité communale brute au taux maximum	Indemnité communale brute majorée
MAIRE	ANGELINI Jean-Christophe	1027	835	4,92278	67,60 %	2 778,71 €	3 195,52 €
1^{er} ADJOINT	GIRASCHI Michel	1027	835	4,92278	28,60 %	1 175,61 €	1 351,95 €
2^{ème} ADJOINT	APOSTOLATOS Nathalie	1027	835	4,92278	28,60 %	1 175,61 €	1 351,95 €
3^{ème} ADJOINT	AGOSTINI Jacky	1027	835	4,92278	28,60 %	1 175,61 €	1 351,95 €
4^{ème} ADJOINT	FILIPPI Véronique	1027	835	4,92278	28,60 %	1 175,61 €	1 351,95 €
5^{ème} ADJOINT	GAMBINI Vincent	1027	835	4,92278	28,60 %	1 175,61 €	1 351,95 €
6^{ème} ADJOINT	FERRACCI Santina	1027	835	4,92278	28,60 %	1 175,61 €	1 351,95 €
7^{ème} ADJOINT	LORENZINI Didier	1027	835	4,92278	28,60 %	1 175,61 €	1 351,95 €
8^{ème} ADJOINT	MAISETTI Nathalie	1027	835	4,92278	28,60 %	1 175,61 €	1 351,95 €
9^{ème} ADJOINT	SUSINI Grégory	1027	835	4,92278	28,60 %	1 175,61 €	1 351,95 €

Le Maire et les Adjoints bénéficiaires percevront leur indemnité de fonction au titre de la nouvelle mandature à compter du jour de leur élection et/ou installation, soit le 21 mars 2026.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Vannina CHIARELLI-LUZI.

Adopté par 29 voix POUR et 3 CONTRE : Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA.

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 26/057/RH

RESSOURCES HUMAINES

Autorisation de recrutement d'un collaborateur de cabinet.

L'emploi d'un collaborateur de cabinet avec effet à la date de la présente délibération est approuvé.

Il est prévu les crédits correspondants au budget principal. Le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- ▶ d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la Commune, occupé par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité),
- ▶ d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du RIFSEEP institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus).

En cas de vacance dans l'emploi fonctionnel (ou dans le grade retenu), le collaborateur de cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.

Les frais engagés par le collaborateur de cabinet du Maire pour ses déplacements sur le territoire métropolitain, seront remboursés dans les conditions prévues par la délibération n° 24/199/RH du 09 décembre 2024.

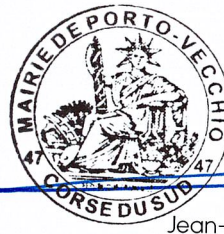
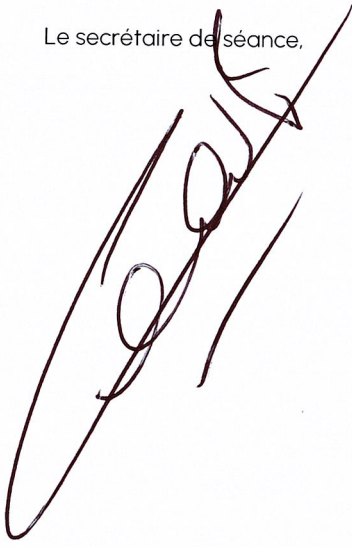
Le Maire est autorisé à signer le contrat de recrutement à intervenir.

Le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Est intervenu :

Adopté par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS : Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Jean-Christophe ANGELINI